

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2023

RELATIVE AU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT - (N° 736)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« Être titulaire »

les mots :

« Le bénéfice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.